

Session de janvier 2006 : budget primitif 2006

Budget 2006 du Conseil général de l'Aube

contraintes, choix, grands projets, chantiers...

Réuni en session plénière, les 16 et 17 janvier 2006, le Conseil général de l'Aube a voté le budget 2006, marqué par :

- **la mise en œuvre de nouvelles et importantes responsabilités en matière de voirie, d'action sociale et d'éducation**
Routes nationales d'intérêt local ; compensation du handicap ; accueil, restauration, hébergement et entretien courant des collèges (personnels TOS)
- **un soutien indéfectible à l'économie**
poursuite de l'aménagement des zones d'activités, mise en œuvre du plan de valorisation de la recherche
- **le maintien d'un fort taux d'investissement (39 %)**
projets nouveaux, chantiers, mobilisation d'importantes recettes extérieures
- **sans augmentation des taux de la fiscalité**
- **ni diminution des crédits affectés aux missions traditionnelles**

Sommaire

- 2005 / 2006 : un budget en hausse de 8 %,
- les nouvelles compétences du Conseil général en 2006,
- investissement : plus du tiers du budget,
- les grands chantiers 2006,
- fiscalité directe locale : 0 % sur les taux pour la 3e année consécutive,
- les dépenses par domaine d'action,
- un soutien fort et diversifié à l'économie,
- des actions fortes en direction des personnes âgées ou handicapées,
- au fil des rapports.
-

2005 / 2006 : un budget en hausse de 8 %

Le budget primitif 2006 du Conseil général de l'Aube s'élève à **305,3 millions d'euros (M€)**, hors renégociation de la dette : **117,6 M€ d'investissement (39 %)** et **187,7 M€ de fonctionnement (61 %)**.

Le budget 2006 est **globalement en hausse de 8 % par rapport au budget 2005**. Cette progression s'explique par :

1. **l'augmentation de 9,5 % (+ 10,2 M€) des dépenses d'investissement**
du fait notamment des travaux relatifs à la rocade sud-est de l'agglomération troyenne
2. **l'augmentation de 6,7 % (+ 11,7 M€) des dépenses de fonctionnement**
+ 3,6 M€ dus à la mise en œuvre de missions nouvelles :
 - réseau routier national transféré,
 - compensation du handicap.**+ 8,1 M€ sur des postes traditionnels :**

frais de séjour/hébergement
(enfants, personnes âgées / handicapées),
charges de personnel, RMI/RMA, Sdis, transports scolaires.

Conseil général : les nouvelles compétences en 2006

Les compétences transférées au Conseil général, par décentralisation

1. **les routes nationales d'intérêt local**
2. **les collèges :**
 - propriété du patrimoine immobilier
 - accueil, restauration, hébergement, entretien des locaux, dans le cadre du transfert des personnels TOS (techniciens et ouvriers de service)
 - localisation, sectorisation, capacité d'accueil et mode d'hébergement
3. **l'aménagement foncier rural**

Handicap : des missions nouvelles confiées par la loi au Conseil général, applicables dès le 1er janvier 2006

1. **Financement et gestion de la Prestation de compensation du handicap (PCH)**

Selon la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, « la personne handicapée a droit à une compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie ».

La PCH pourra être accordée pour **financer des aides humaines, techniques, pour l'aménagement du logement, du véhicule**, etc. Cette prestation **remplacera l'ACTP** (Allocation compensatrice pour tierce personne), actuellement versée par le Conseil général.
2. **Création de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**
 - Cet établissement assure le rôle de **guichet unique en matière d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement** des personnes handicapées.
 - au sein de la MDPH, une **équipe pluridisciplinaire** sera **chargée d'évaluer les besoins** de la personne handicapée, afin **d'y répondre** de façon adaptée.
 - la MDPH a la forme d'un **GIP** (groupement d'intérêt public) dont **le Conseil général** assure la **tutelle administrative et financière**.
 - la **Commission départementale des droits et de l'autonomie (CDA)** remplace la Cotorep (commission technique d'orientation et de reclassement professionnel) **et la CDES** (commission départementale d'éducation spéciale) et **procède à l'attribution de la PCH**.

Les compétences reprises par l'Etat, dans le cadre de la décentralisation

Actions de **prévention** dans le domaine **de la santé** :

lutte contre la tuberculose, le Sida et les MST, dépistage des cancers.

EN SAVOIR PLUS

SUR LES TRANSFERTS DE COMPETENCE AU CONSEIL GENERAL

Pour mémoire... le Conseil général avait déjà acquis de nouvelles responsabilités :

en 2004 :

la totalité du dispositif RMI (la compétence relative à l'admission dans le

dispositif RMI et au versement de l'allocation complète celle déjà exercée, relative à l'insertion des bénéficiaires du RMI)

En 2005 :

- Fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ)
- Comité départemental des retraités et personnes âgées (Coderpa) et centres locaux d'information et de coordination (CLIC)
- Gestion du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Aide à la restauration du patrimoine rural non protégé (PRNP)

Investissement : plus du tiers du budget

L'investissement, c'est **39 % du budget 2006** du Conseil général de l'Aube, **soit 117,6 M€**

Répartition de l'investissement

- **69 % : dépenses d'équipement sur le patrimoine départemental** (études, acquisitions, travaux)
- **14 % : poursuite de l'aménagement des zones d'activités économiques départementales**
- **14 % : subventions et fonds de concours aux communes et structures intercommunales** pour des **investissements de proximité** : assainissement, électrification, équipements sportifs et socio-éducatifs, restauration du patrimoine historique, constructions et grosses réparations scolaires, entretien des rivières, etc.

Le maintien d'un tel taux d'investissement (il était déjà de 38 % en 2005) est une véritable prouesse compte tenu :

- de la hausse des charges qui pèsent sur le Conseil général, en raison de la mise en œuvre de missions nouvelles et de la hausse de certains postes ;
- du tassement de l'autofinancement (- 10 %), en raison de la hausse de ces dépenses de fonctionnement ;
- de la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale.

Pour financer cet ambitieux programme d'investissement, le Conseil général pourra compter sur davantage (+ 27,6 %) de crédits extérieurs (Europe, Etat, Région...), ce qui compensera la perte d'autofinancement et modèrera le recours à l'emprunt (45,6 M€).

Les grands chantiers 2006 du Conseil général

Outre les grands programmes traditionnels d'investissement (routes, collèges, etc.), l'année 2006 verra le lancement ou l'avancement de grands chantiers :

- démarrage, à l'automne, de la 1^{re} tranche de l'aménagement du **Canal de la haute Seine**
- réalisation des premiers ouvrages d'art de la **Rocade sud-est de Troyes**
- poursuite de l'aménagement des **parcs d'activités économiques départementaux** (Parc logistique de l'Aube, Parc d'activités de Torvilliers, Parc d'activités de Brienne-le-Château, Technopole de l'Aube)
- lancement de la construction d'un second **hôtel de bureaux** sur la Technopole

- construction/extension de **bâtiments industriels à Chavanges** et à **Crancey**
- poursuite de l'**extension de l'Université de technologie de Troyes (UTT)** –première livraison de locaux en mars–, et de l'**Institut universitaire de technologie (IUT)**
- poursuite de la construction de la **Maison des lacs** (Mesnil-Saint-Père) et début de l'aménagement du **site touristique de Mesnil**
- achèvement de la **halle sportive universitaire** sur la Technopole, avec la pose d'un **mur d'escalade** de niveau national) et construction de la **halle de tennis** (livraison attendue au 2e semestre)
- travaux d'aménagement à l'**auberge de jeunesse** de Rosières
- lancement de l'extension de l'**hôtel du Département**
-

Fiscalité directe locale : 0 % sur les taux départementaux, pour la 3e année consécutive

En dépit de la hausse des dépenses de fonctionnement, et parce que sa situation financière est saine... le Conseil général de l'Aube **fait le choix en 2006 de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale –ce, afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Il recourra modérément à l'emprunt, ce qui lui permettra d'investir toujours massivement** tout en étalant la charge.

Fiscalité directe : taux 2006 = taux 2005

	Taux 2005	Progression	Taux 2006
Taxe d'habitation	9,07 %	0 %	9,07 %
Foncier bâti	13,01 %	0 %	13,01 %
Foncier non bâti	15,43 %	0 %	15,43 %
Taxe professionnelle	7,00 %	0 %	7,00 %

Produit fiscal attendu en 2006

Sur une hypothèse de progression de 1,80 % des bases

	Bases 2006 (= bases 2005 actualisées)	Taux 2006	Produits
Taxe d'habitation	230 266 309 €	9,07 %	20 885 154 €
Foncier bâti	227 355 637 €	13,01 %	29 578 968 €
Foncier non bâti	1 028 676 €	15,43 %	158 725 €

Taxe professionnelle	526 928 575 €	7,00 %	36 885 000 €
TOTAL des 4 taxes			87 507 847 €
<i>arrondi</i>			87 500 000 €
Allocations compensatrices de l'Etat			7 449 000 €
TOTAL produit fiscal			94 949 000 €

Budget 2006 : dépenses par domaine d'action

(charges de personnel comprises)



Un soutien fort et diversifié à l'économie

Plan de valorisation de la recherche :

des créations de postes et un accompagnement des entreprises

Annoncé il y a un peu plus d'un an, lors du débat d'orientations budgétaires 2005, le plan de valorisation de la recherche n'a pas pu avoir de traduction concrète avant aujourd'hui. Afin que son dispositif soit compatible et cohérent avec ceux déjà existants, le Conseil général a dû en effet attendre que l'Europe, l'Etat et la Région révisent leurs règles et programmes.

Les 3 M€ de crédits (assortis d'une recette de 2 M€) inscrits au BP 2005 ont donc été annulés.

Abondé, pour 2006, d'un crédit de 2 M€, le nouveau plan de valorisation de la recherche que le Conseil général se propose de voter se décline autour de 2 axes :

1. **renforcement des capacités de recherche locales (1,2 M€)**

Moyennant une convention avec l'Université de technologie de Troyes, le Conseil général financera des créations de postes dans le but d'accroître la reconnaissance internationale de l'UTT et de développer son action en direction des entreprises.

2. **accompagnement des entreprises (0,8 M€)**

- complément de financement (portant le taux de prise en charge à 60 %) pour des études confiées par les entreprises à des centres de recherche, et pour l'installation de laboratoires au sein même des entreprises.

- aide à l'accueil de stagiaires et à l'embauche de chercheurs

- aide à l'investissement pour l'industrialisation d'une innovation

Plateforme trimodale Le Mériot / Nogent-sur-Seine :

seulement 9 mois entre la décision et la livraison – dont 4 mois de travaux

Pas plus de 9 mois se seront écoulés entre la décision du Conseil général d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la plateforme trimodale Le Mériot / Nogent-sur-Seine (23 mai 2005) et la

livraison de cette infrastructure, prévue fin février 2006.

Une gageure tenue grâce à l'implication conjointe des services instructeurs de l'Etat et des partenaires financiers : Conseil général, communes du Mériot et de Nogent-sur-Seine, Conseil régional.

Une météo favorable a permis de réaliser –exceptionnellement en hiver– ce chantier de terrassement. Les travaux avancent donc comme prévu, sans retard.

Au 9 janvier, avaient déjà été réalisés : 65 % du remblai nécessaire à la réalisation de la plateforme, et 35 % du remblai nécessaire à l'aménagement de l'échangeur avec la RN 19.

Rappelons que, pour l'accueil de l'usine de trituration et de production de biocarburant, les collectivités se sont engagées à réaliser la plateforme (13 M€), ainsi qu'un parking véhicules légers et poids lourds et l'aménagement du carrefour d'accès (1,5 M€).

Cette unité sera la plus importante d'Europe ; elle fonctionnera 7 j / 7. Quotidiennement, 3 000 t de graines seront traitées et 3 000 t de tourteaux et d'huile en sortiront.

Quelques chiffres...

- 250 000 m3 de remblai,
- 15 véhicules de transport et 35 chauffeurs et conducteurs d'engins,
- jusqu'à 400 voyages / jour entre le site d'extraction et la plateforme, pour mettre en œuvre jusqu'à 4 000 m3 / jour de matériaux.

Site industriel de Crancey : 2000 m2 supplémentaires pour Mateflex

Quatre ans après avoir réhabilité la friche industrielle de Crancey et aménagé les locaux en vue de l'installation de Mateflex, le Conseil général envisage de construire 2 000 m2 de locaux nouveaux pour satisfaire aux besoins d'extension de ce spécialiste de la literie, locataire des lieux jusqu'en 2018.

Coût : 900 000 €

L'aérodrome de Barberey confié à un syndicat mixte

Tous deux candidats à la reprise de l'aérodrome de Barberey, le Conseil général et la CAT ont finalement décidé d'en prendre ensemble les rênes, au travers d'un syndicat mixte auquel la commune de Barberey pourrait se joindre, si tel est son souhait. Les deux collectivités financent déjà conjointement, à parts égales avec la Chambre de commerce et d'industrie, les dépenses d'exploitation, d'investissement et de gros entretien de cette infrastructure.

Fréquentation touristique : les indicateurs sont au vert

Comparativement à 2004, l'Aube enregistre une nouvelle fois une hausse significative de ses nuitées : + 8,6 %. Un chiffre largement supérieur à celui de la Région (+ 4,5 %) ou de la France (seulement + 2,4 %).

Au cours des 6 dernières années, la fréquentation de l'hôtellerie classée auboise a progressé de 23 %, un résultat qui s'explique par le boom (+ 96 %) de la clientèle étrangère (notamment Belge, Suisse, néerlandaise et allemande) tant à Troyes qu'en secteur rural.

Traduction directe des efforts de promotion, les nuitées en janvier 2005 ont progressé de plus de 10 % par rapport à 2004, suite à l'opération « Bons plans pendant les soldes d'hiver » ; 14 hôteliers y ont participé (19, pour les soldes 2006).

(source : Insee)

D'autres chiffres...

2160 affiches dans le métro parisien,

180 000 brochures téléchargées depuis le site Internet www.aube-champagne.com

5000 personnes accueillies

un fichier de 40 000 prospects

une présence sur 12 salons

Des actions fortes en direction des personnes âgées ou en situation de handicap **Compensation du handicap :**

Mise en place de la Maison départementale des personnes handicapées et mise en œuvre de la Prestation de compensation du handicap

1. le point sur la mise en œuvre de la Prestation de compensation du handicap (PCH)

Si la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée en février 2005, ses décrets d'application ne sont parus qu'en décembre dernier. Le Conseil général –chargé de la liquidation et du contrôle de la PCH (Prestation de compensation du handicap)– n'a donc pas encore pu organiser dans le détail sa mise en œuvre. Celle-ci nécessitera, notamment, de former les travailleurs sociaux chargés d'évaluer les besoins de la personne handicapée.

Ne pouvant pas évaluer, à ce jour, le nombre théorique de bénéficiaires potentiels (peut-être un millier, soit 2 fois le nombre de bénéficiaires de l'ACTP (Allocation compensatrice pour tierce personne), le Conseil général inscrit au budget un crédit de 4,6 M€ (PCH + ACTP).

2. le point sur la mise en place progressive de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

UNE MDPH, POURQUOI ?

- un guichet unique d'information, d'orientation et d'aide, facilement identifié de tous, notamment des personnes handicapées,
- une mutualisation des moyens,
- la tête d'un réseau, ce qui permettra un meilleur suivi de la personne handicapée.

LES GRANDES ETAPES

- 23 décembre 2005 :

signature de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) Conseil général / Etat* / CPAM / CAF.

(*) Etat : Préfecture, DDASS, Inspection académique.

- 10 janvier 2006 :

+ mise en place de la commission exécutive et de son bureau

+ désignation du président : Bernard de La Hamayde, délégué par Philippe Adnot

+ nomination du directeur (Didier Malnoury) et du responsable gestion et coordination (Dominique Mottart)

UN FONCTIONNEMENT INTERMEDIAIRE

En attendant l'adaptation des futurs locaux, sis dans le quartier de la gare

–à proximité immédiate de la DDTEFP–

la MDPH de l'Aube fonctionnera en 4 pôles :

- *le pôle Adultes*

locaux de l'ex Cotorep,

DDTEFP

2 rue Fernand-Giroux, à Troyes

Tél. : 03 25 71 83 50

- *le pôle Enfants/adolescents*

locaux de l'ex CDES (Commission départementale d'éducation spécialisée)
Espace Jean-Zay, 6 rue Jean-Zay (au Rdc), à La Chapelle-St-Luc
Tél. : 03 25 71 96 01

- *le pôle Aide technique*

locaux l'association ADIS (SVA 10, Site pour la vie autonome)
2 rue de Chesterfield, à Troyes
Tél. : 03 25 46 51 32

- *le pôle Accueil-soutien*

locaux du SAD (Service d'aide à domicile)
APF (Association des paralysés de France)
37 rue Pierre-Semard, à Ste-Savine

Un schéma départemental des personnes âgées pour les 5 ans à venir

A l'étude, depuis 2004, en lien avec les différents acteurs de l'aide et de l'action sociale en faveur des aînés, le Schéma départemental des personnes âgées 2005-2011 permet de mieux connaître ce public et de planifier dans le temps et dans l'espace le nombre de places d'hébergement à créer. C'est aussi l'occasion de faire le point sur le besoin et l'offre de services, et de coordonner les différentes actions. Le schéma prévoit également toute une procédure (information, signalement, accompagnement) pour mieux protéger la personne âgée.

Quelques chiffres (Aube)...

Plus de 60 ans : 22,2 % de la population (contre 20,6 %, en France)

HORIZON 2010 :

- Besoin de prise en charge des personnes victimes de troubles de désorientation : maintien à domicile (62 %), placement en établissement (38 %)
- 4010 places d'hébergement effectives (existantes ou déjà prévues)
- 555 places d'hébergement à créer

Au fil des rapports...

Une numérotation spéciale pour les anciennes routes nationales

Afin de les identifier simplement et de pouvoir assurer un suivi technique et financier de ce réseau récemment transféré, le Conseil général se propose de « re numérotter » les routes nationales d'intérêt local, en utilisant la série 600. Ainsi, l'ex RN 19 devient la RD 619...

Lifting au CFA de Pont-Ste-Marie

Le Conseil général participera à la rénovation et à la mise en conformité du Centre de formation d'apprentis de Pont-Sainte-Marie. Le CFA, qui accueille 900 jeunes, dispense notamment des formations uniques : maintenance automobile (seul site de la région) et déconstruction automobile –démantèlement en vue du recyclage– (seul site en France).

Favoriser le départ des jeunes en classes de nature ou d'environnement

Constatant que la durée des séjours en classes de découverte ne cesse de baisser, le Conseil général a décidé de réviser le règlement de son aide aux communes et associations organisatrices. Il maintient le niveau actuel de prise en charge (1,05 €par journée/élève), mais abaisse la durée minimale de séjour à 2 journées (contre 5) pour les classes de nature ou

d'environnement comprenant des animations pédagogiques –ce qui permettra d'aider plus de séjours.

Secours et incendie : + 1 M€ pour le Sdis

Afin de permettre au Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) de faire face à ses dépenses courantes tout en mettant en œuvre le versement de l'allocation vétéran et de la nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance, le Conseil général contribuera à son budget à hauteur de 3,9 M€ –soit 1 M€ de plus qu'en 2005 (+ 16,5 %). En application de la loi, le financement de ces prestations nouvelles ne peut être répercuté sur les contributions des communes et EPCI, celles-ci ne pouvant excéder le montant des contributions 2005 augmenté du coût de la vie (soit 1,9 %).

Patrimoine rural non protégé

Le Conseil général doit dorénavant programmer et subventionner les opérations de restauration du patrimoine rural non protégé, compétence qui lui a été transférée en 2005. Au titre de ce patrimoine, le Conseil général propose de retenir les églises rurales (moins de 2000 habitants) et celles des zones urbaines de faible densité (toute commune de plus de 2000 hab., en dehors de l'agglomération troyenne). D'autres édifices publics pourraient éventuellement être retenus, au coup par coup. Seraient subventionnés les gros travaux touchant aux structures des édifices et ceux de restauration de vitraux. Le seuil serait de 3 000 € et le plafond fixé à 300 000 €. L'aide du Conseil général (entre 5 et 12,5 %) pourra être cumulée avec la DGE. Le Conseil général fera le point sur ces modalités lors du vote du budget 2007.

Prix littéraire du Conseil général : annuel avec 2 catégories, en alternance

Le Prix littéraire du Conseil général de l'Aube sera dorénavant décerné chaque année, dans 2 catégories, en alternance. Le Prix littéraire du Conseil général catégorie « Littérature » récompensera romans, biographies, nouvelles, contes, etc. La catégorie « Documentaire » sanctionnera thèses universitaires, ouvrages historiques, géographiques, scientifiques ou touristiques). Le lauréat se verra remettre la somme de 2 000 €